



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N°18 – REUNION DU 12 MARS 2026

Président :	M. GILBERT Francis
Vice-Président :	M. GODET Jean-Pierre
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. GILBERT Francis
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membres excusés :	
Membres en consultation par voie électronique :	MM. GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°17 du 05 mars 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès-Verbal n°18 / Réunion du 12 mars 2026

WEEK-END DU 07-08 MARS 2026

Match n° 55356014 Thouars Foot 79 (4) / Lutaizien-Oiron (1) en Séniors D5, Niveau 1, Poule B.

Arbitre : M. GNINGUE Mamadou

Réserve d'avant-match du club de **Lutaizien-Oiron** : « Je soussigné(e) **LEMOIRE FLORIAN** licence n° 2543836217 Capitaine du club **LUTAIZIEN-OIRON ES** formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club **THOUARS FOOT 79**, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 2 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club **THOUARS FOOT 79** (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match). »

La commission Litiges et Contentieux déclare la réserve d'avant-match, régulièrement confirmée par courriel du 09 mars 2026 à 23h37.

Toutefois et considérant qu'en mentionnant sur la feuille de match (« sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 2 joueurs ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure du club de **THOUARS FOOT 79** (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match) »). Un nombre erroné de joueurs qui ne peuvent de manière régulière participer à la rencontre, un nombre erroné de matchs avec une équipe supérieure et n'étant pas dans les 5 dernières rencontres ; sans apporter plus de précision dans le courriel de confirmation ; la commission Litiges et Contentieux juge la réserve d'avant-match non recevable sur la forme au regard des exigences fixées par les articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Toutefois à titre d'information, la commission Litiges et Contentieux souhaite apporter les précisions réglementaires suivantes :

Article 26 Participation aux rencontres C – Restrictions collectives des RG LFNA Saison 2025/2026 :

b) De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional (ou Départemental) avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (championnats et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club.

**En conséquence, la commission Litiges et Contentieux valide le score acquis sur le terrain à savoir :
Thouars Foot 79 (4) / Lutaizien-Oiron ES (1) = 9-2 en Séniors D5, Niveau 1, Poule B.**

Dossier transmis à la commission sportive pour enregistrement.

Les droits de confirmation de réserve d'avant match, soit 39€, seront portés au débit du club de Lutaizien-Oiron

**Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT**

**Le Président
Francis GILBERT**